

Communiqué de presse

A L'Isle d'Espagnac, le 17 mars 2020

COVID-19 :

« La CCI CHARENTE SE MOBILISE POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES »

Le Coronavirus/Codiv-19 engendre des difficultés importantes dans le fonctionnement des entreprises quel que soit leur taille et leur secteur d'activité.

La CCI Charente qui dans le respect des directives gouvernementales doit fermer les portes de tous ses sites ce mardi 17 Mars à 12H30 a créé une cellule de crise en charge de soutenir et de conseiller en temps réel toutes les entreprises charentaises dont elle est la représentante.

Dans cette perspective elle vient de créer sur son site www.charente.cci.fr une rubrique dédiée à l'information et à l'accompagnement des entreprises et de mettre en place une équipe de conseillers chargés de répondre à leur question et de les orienter pour trouver les meilleures solutions pour faire face à leurs difficultés

Une équipe de conseillers de la CCI Charente à votre écoute qui répond à vos questions

Les entreprises via l'adresse crisecovid19@charente.cci.fr pourront poser par mail toutes les questions qui les préoccupent et seront rappelées par un conseiller de la CCI Charente dans l'heure qui suit dans un créneau horaire de 9H00 à 18H00

Des informations pratiques en temps réel

Les entreprises disposeront également sur le site de la CCI d'informations pratiques et légales actualisées ainsi que d'exemples de documents utiles à leur fonctionnement (attestation employeurs... ..)

www.charente.cci.fr

Siège : 27 Place Bouillaud, CS 12124, 16021 Angoulême Cedex - T. 05 45 20 55 55 - F. 05 45 20 55 50 - contactangouleme@charente.cci.fr

Délégation : 23 Rue du Port, CS 10008, 16121 Cognac Cedex - T. 05 45 36 32 32 - F. 05 45 36 32 28 - contactcognac@charente.cci.fr

Infos légales : SIRET Siège : 130 022 452 00010 - SIRET Délégation : 130 022 452 00028 - APE : 9411Z - TVA intracommunautaire : FR7130022452

RIB CA : 12406 00164 00186765609 84 - IBAN : FR76 1240 6001 6400 1867 6560 984 - BIC : AGRIFRPP824

Déclaration d'activité "prestataire de formation" enregistrée sous le numéro 75160091116 auprès du préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine

Un soutien et un accompagnement aux formalités internationales

Les entreprises exportatrices via **une rubrique dédiée sur le site pourront réaliser leurs formalités internationales en ligne** avec le soutien de nos conseillers spécialisés et **pour celles pour lesquelles il est indispensable de disposer de signature de documents officiels une permanence sera proposée sur RV** dont la demande devra être formulée par email via notre site internet.

Permanence formalités internationales exclusivement pour signature de documents exports :

- Site d'Angoulême : Mardi 10h-12h sur RDV
- Site de Cognac : Jeudi 10h-12h sur RDV

Un soutien et un accompagnement aux formalités :

Toutes les questions concernant les formalités seront traitées dans le cadre d'une demande formalisée à l'adresse suivante : crisecovid19@charente.cci.fr

Une évaluation de l'impact de la crise sur les entreprises charentaises par voie d'enquête en ligne

Dans le souci de maintenir le lien avec ses entreprises et de connaître leur situation pour en informer les pouvoirs publics la CCI Charente renouvellera via son site et par voie numérique une consultation.

Sachez que la CCI CHARENTE reste aux cotés des entreprises pour répondre à leur question et les aider à affronter les difficultés liées à la crise qui les impacte.